Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

Première session

Allocution de M. Miguel de Serpa Soares

Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et

Conseiller juridique de l'ONU,

Secrétaire général de la Conférence

4 septembre 2018 (Salle de conférence 3)

Madame la Présidente de la Conférence,

Mesdames et Messieurs les représentants,

Mesdames et Messieurs.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, aurait aimé se joindre à nous pour l'ouverture de cette session importante de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, mais la soixante-treizième session de l'Assemblée générale approche à grands pas, et il est malheureusement retenu par d'autres obligations.

Mesdames et Messieurs les représentants,

Nos travaux ont été longs mais fructueux. Ils ont donné lieu à de longs débats dans plusieurs des mécanismes créés par l'Assemblée générale pour traiter des questions liées à la

conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Ces débats ont été l'occasion d'analyser en profondeur les aspects scientifiques, techniques, économiques, juridiques, environnementaux et socioéconomiques de ces questions. Ils ont posé des bases riches et substantielles pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Mesdames et Messieurs les représentants,

Il y a 25 ans, une autre conférence de négociations de l'ONU sur les océans était organisée. Ses travaux, commencés en 1993, se sont achevés en 1995 par un succès, l'adoption de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.

Je ne doute pas que cette nouvelle Conférence sera tout aussi fructueuse et aboutira dans les meilleurs délais à la création d'un instrument auquel toutes les délégations pourront adhérer et qui contribuera fortement à la santé de nos océans et à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Mesdames et Messieurs les représentants,

Les océans et leurs écosystèmes sont indispensables à la vie sur terre. De nombreux signes tangibles montrent que la pression exercée sur cette partie cruciale de notre biosphère est de plus en plus forte. Plusieurs évaluations scientifiques de l'environnement océanique, notamment la première Évaluation mondiale intégrée du milieu marin, le confirment. Si on ne lutte pas contre cette pression et ses conséquences, leur effet cumulatif engendrera un cycle destructeur, et les océans ne seront plus en mesure d'assurer de nombreux services écosystémiques indispensables aux humains et à la vie en général.

L'importance de l'utilisation viable et de la conservation des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable ne fait aucun doute. Des océans et des mers viables contribuent à l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique durable, à la sécurité alimentaire et à la création de moyens de subsistance durables et d'emplois décents. Par ailleurs, protéger le milieu marin, notamment la biodiversité marine, nous aidera à renforcer notre résilience face aux changements climatiques.

Mesdames et Messieurs les représentants,

Cette première session de fond marque le véritable coup d'envoi des négociations : à nous de parvenir à un consensus sur les questions complexes qui nous attendent.

J'ai cru comprendre que la réunion d'organisation du mois d'avril s'était déroulée dans une ambiance collégiale et que vous y aviez réglé des points importants. Je suis certain que vous conduirez les négociations de cette session dans un esprit de coopération, en reconnaissance de l'importance vitale de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Madame la Présidente, je vous souhaite plein succès dans la collaboration avec les participants à la Conférence aux fins de la création de cet instrument important et ambitieux dont nous, peuples des Nations Unies, et notre planète avons besoin.

Vous pouvez compter sur ma coopération sans faille et celle de mes collègues du Bureau des affaires juridiques, en particulier ceux de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui se tiennent toutes et tous prêts à vous aider dans la tâche importante qui vous attend.

Je vous remercie.